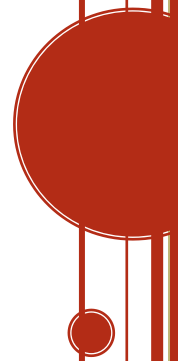




الهيئة التونسية للاستثمار
TUNISIA INVESTMENT AUTHORITY

**Révision de la liste des Secteurs
Prioritaires et ciblage des niches
pour l'octroi des incitations
financières**



SOMMAIRE

- I. Contexte**
- II. Cadrage méthodologique**
- III. Expériences comparées : Nouvelle charte Maroc 2023**
- IV. Secteurs et niches proposées**
- V. Conclusions et recommandations**

I Contexte

Dans le cadre de la stratégie nationale visant à améliorer le climat des affaires, la TIA est responsable de mettre en œuvre **la mesure consistant à réviser la liste des secteurs prioritaires et le ciblage des niches pour l'octroi des incitations**. Cette mesure s'inscrit dans l'optique d'une meilleure optimisation des incitations financières. En effet, certaines activités économiques et secteurs à forte valeur ajoutée ne connaissent pas le développement escompté et ne reçoivent qu'un soutien limité, justifiant ainsi une réévaluation de l'attribution des incitations.

II Cadrage méthodologique

La détermination des secteurs prioritaires et des niches à cibler prend comme référence et point de départ le cadre juridique établi par **le décret 389 du 9 mars 2017** relatif aux incitations financières au profil des investissements réalisés dans le cadre de la loi d'investissement, **qui identifie 20 secteurs prioritaires** (Tableau 1) éligibles à une prime spécifique de 15% avec un plafond de 1MDT dans toutes les régions du pays.

Tableau -1-Les secteurs prioritaires identifiés dans le cadre de la loi d'investissement

1. L'agriculture, la pêche, l'aquaculture, et les services liés 2. Les activités de première transformation des produits de l'agriculture et de la pêche 3. Industries de nanotechnologie 4. Industries de biotechnologie 5. Textile et habillement 6. Industries électroniques 7. Plastique technique et produits composés 8. Industries automobiles, aéronautiques, maritimes et ferroviaires, et composantes 9. Industries pharmaceutiques et dispositifs médicaux 10. Les centres de recherche et développement et de recherche clinique 11. Industrie des équipements industriels 12. Industries militaires	13. Industries culturelles et créatives 14. L'assemblage, la valorisation, la transformation et le traitement des déchets solides et liquides 15. Les projets de protection et de valorisation des filières naturelles, de biodiversité et de lutte contre la désertification 16. La production des énergies renouvelables 17. Les technologies de la communication et de l'information 18. Les services logistiques prêtés dans les zones logistiques 19. Le tourisme : les projets d'hébergement et d'animation touristique réalisés dans le cadre du développement du tourisme culturel, écologique, de santé, du désert et le tourisme du golf 20. Les centres sportifs et de loisirs
---	--

Notre méthodologie de travail est fondée sur une approche participative qui implique à la fois le secteur public et le secteur privé. Elle s'appuie également sur des études approfondies et des consultations notamment :

- 1 Les Rapports d'évaluation de la politique d'investissement en Tunisie 2020, 2021 et 2022.
- 2 Une analyse des opportunités de relocalisation et de développement en réaction à la crise de la Covid-19, avec une attention particulière portée sur les facteurs d'attraction et la stratégie de positionnement de la Tunisie pour l'année 2022.
- 3 Une étude approfondie centrée sur les secteurs porteurs, réalisée en collaboration par le MEP et la BAD en 2022.
- 4 Les bulletins de veille et le Benchmarking.
- 5 Les statistiques des demandes d'Incitations reçues par la TIA pour les opérations d'Investissements dans les Secteurs Prioritaires (Article 19) et Projets d'Intérêt National (Article 20).
- 6 La stratégie industrielle et d'innovation orientée vers l'horizon 2035.
- 7 Une concertation avec le secteur public.
- 8 Une concertation avec le secteur privé.

L'ensemble des études préalablement mentionnées nous a permis **d'identifier une multitude de facteurs à prendre en compte** lors de la sélection des niches à promouvoir ou cibler. Ces facteurs incluent principalement :

- ✓ Choisir des niches en réponse à **la demande mondiale**, en se concentrant sur les secteurs en expansion sur les marchés internationaux.
- ✓ Identifier des niches adaptées aux opportunités émanant de **l'émergence de nouveaux marchés**.
- ✓ Encourager **les secteurs innovants** qui contribuent significativement à **la chaîne de valeur mondiale**, en soutenant la recherche et le développement pour la création de produits et services à **forte valeur ajoutée**.
- ✓ Repérer les secteurs où la Tunisie détient **des avantages concurrentiels**, tels que des ressources spécifiques et des compétences.
- ✓ Accorder la priorité aux niches respectueuses **de l'environnement**, intégrant des pratiques durables pour préserver les ressources naturelles.

- ✓ Encourager la **diversification** afin d'accroître la résilience économique face aux chocs sectoriels.

La concertation avec le secteur public :

- ✓ Nous avons organisé une réunion avec pratiquement l'ensemble de nos partenaires du secteur public qui sont impliqués dans cette mesure de ciblage des niches prioritaires. Ils ont soumis leurs propositions, contribuant ainsi à l'élaboration d'une première liste des secteurs et niches à cibler.
- ✓ Ces propositions ont été émises par des ministères et organismes tels que l'APII, le ministère des TIC, le ministère du tourisme, le ministère de la défense et le ministère de la culture.

La concertation avec le secteur privé :

- ✓ Lors de la 17ème session du Conseil Stratégique, qui s'est tenue le 8 février 2024, une séance a été dédiée à la présentation des résultats du travail lié à la mise en œuvre de la mesure consistant à réviser la liste des secteurs prioritaires et à cibler les niches pour l'octroi des incitations. Au cours de cette session, les représentants des secteurs prioritaires concernés par cette mesure tels que GITAS, CNIP, SEPHIRE, TIC, ainsi que les membres permanents représentant le secteur privé comme l'UTICA, CONNECT, CJD, ont été conviés.

Ci-dessous un récapitulatif du retour du secteur privé lors de la 17ème session du Conseil Stratégique de la TIA, qui s'est tenue le 8 février 2024, en présence des principaux représentants du secteur privé. Un feed-back post-réunion est également inclus.



Cette approche a déjà été tentée par les dispositions de l'article 14 de la loi de finances pour l'année 2019 qui avait prévu deux impôts sur les sociétés avec une liste à 13,5% et le reste à 25% en fonction des secteurs d'activité.

Cette mesure prise à l'encontre de l'avis de l'UTICA, a été abandonnée par l'article 14 de la loi de finances pour l'année 2021 avec une convergence de l'impôt sur les sociétés à 15%.

Il semble qu'il faut simplifier au maximum la réglementation et **soutenir tous les secteurs de l'économie, ainsi que les entreprises indépendamment de leur taille**. Cela est crucial pour promouvoir un environnement économique dynamique, diversifié et inclusif, propice à la croissance et au bien-être de la société dans son ensemble.

- Dans un contexte économique marqué par des défis persistants et une nécessité impérative de stimuler l'investissement, **l'approche par secteurs prioritaires se présente comme un levier stratégique**. Cette démarche vise à canaliser les ressources et les incitations vers les niches les plus porteuses en termes de valeur ajoutée et de compétitivité internationale.
- Face aux contraintes de finances publiques, **la rationalisation des incitations financières s'impose comme une nécessité**. La promotion de l'investissement dans les zones de développement régional et la mise en avant des secteurs à fort potentiel d'innovation et de création d'emploi constituent des axes majeurs.
- L'approche adoptée par la CONECT repose sur une analyse fine des tendances de marché et des opportunités émergentes. **Elle préconise une flexibilité et une adaptabilité constantes des secteurs et niches ciblés**, en réponse aux dynamiques évolutives du marché global. La concertation avec les acteurs économiques, tant publics que privés, est au cœur de cette démarche, garantissant une vision inclusive et participative.
- Les secteurs et niches prioritaires doivent être sélectionnés pour leur **potentiel de contribution significative à l'économie**, leur capacité à générer de l'emploi, et leur alignement avec les tendances technologiques et écologiques mondiales.
- Il est important d'avoir **une approche dynamique et réactive dans le ciblage des secteurs prioritaires ainsi qu'une révision périodique de la liste des secteurs et niches ciblés**, en fonction des évolutions du marché et des priorités nationales.

Les secteurs des **technologies de l'information et de la communication (TIC)**, des **énergies renouvelables** et de **l'économie verte** doivent réellement être parmi les priorités de l'État. Nous considérons que cibler **20 secteurs est excessif**, suggérant d'élargir les réunions et les consultations avec toutes les parties prenantes, en mettant particulièrement l'accent sur le secteur privé. Nous considérons que la priorité n'est pas seulement **de cibler les activités au sein des secteurs prioritaires**, mais aussi de mener **les réformes nécessaires pour améliorer l'environnement des affaires**, notamment en ce qui concerne **l'infrastructure et la numérisation**.

Nous considérons qu'il serait dangereux et contreproductif de se limiter aux niches à cibler identifiées dans la note consolidée. Le secteur automobile connaît actuellement une profonde transformation, avec un effort accru sur les mégatendances suivantes :

- Sustainability ;
- Electromobilité ;
- Connectivité ;
- Véhicules autonomes.

Ces mégatendances **ont un fort impact sur toutes les industries du secteur**, qui requièrent un soutien particulier. Par conséquent, nous considérons qu'il est nécessaire **de cibler le secteur des composants automobiles dans son ensemble** au sein de la note consolidée sur la mesure de ciblage des niches au sein des secteurs prioritaires pour l'octroi des incitations financières.

GITAS

Toutes les niches dans **le secteur aéronautique doivent être considérées comme prioritaires** vu les difficultés actuelles à drainer des nouveaux investissements et la concurrence acharnée.

La dynamique des niches dans le secteur des TIC nécessite une approche globale pour leur activation, car leur existence est étroitement liée au développement d'autres secteurs. Plutôt que de se concentrer uniquement sur les niches, **il est important d'orienter les efforts vers les secteurs clés**. Il est essentiel de prendre en compte les secteurs prioritaires ainsi que les activités et services associés à ces secteurs et la dynamique évolutive des niches en tenant compte également du règlement général sur la protection des données

Nous sommes d'accord sur **l'approche visant à cibler spécifiquement les niches dans le secteur des Industries pharmaceutiques**. Il est recommandé de porter une attention supplémentaire à la niche **des médicaments biologiques**.



À la suite des consultations avec le secteur privé, les opinions divergent quant à la portée de la mesure ciblage des niches au sein des secteurs prioritaires.

III

Expériences comparées : Nouvelle charte Maroc 2023

Le régime des secteurs prioritaires vise les projets dans les secteurs prioritaires tels que **l'industrie, le tourisme, le divertissement, l'industrie culturelle, le digital, les énergies renouvelables, le recyclage et la valorisation des déchets, la logistique et le transport, et la migration des services**.

A l'instar du contexte tunisien, ces secteurs prioritaires jouissent d'une prime spécifique mais inférieur en termes de taux **5%** contre **15%** en Tunisie.

Au Maroc, Il y a également des niches par secteurs considérés comme des métiers d'avenir ou assurant une montée en gamme qui jouissent d'une prime additionnelle à hauteur de **3%**.

Ci-dessous, vous trouverez quelques exemples illustrant les niches spécifiques ciblées dans le contexte marocain. Pour une liste complète, veuillez-vous référer à l'Annexe 1.

- ☐ **Digital et numérique** (Métiers d'avenir) : Cybersécurité, Blockchain, cloud, data center ...
- ☐ **Automobile** : Fabrication de pièces et de composants moteurs thermiques et électriques, pneumatique
- ☐ **Industrie pharmaceutique** : Transformation et fabrication du cannabis à des fins médicales, pharmaceutiques et industrielles
- ☐ **Industrie navale** : Construction et maintenance navale
- ☐ **Énergies renouvelables** : Équipements de production et de stockage d'énergies renouvelable
- ☐ **Mobilité** : Mobilité autonome ; Mobilité électrique ; Mobilité ferroviaire et maritime
- ☐ **Aéronautique** : Maintenance et démantèlement d'avions
- ☐ **Agroalimentaire** : Alimentation animale, Compléments alimentaires.
- ☐ **Secteur minier** : Valorisation des ressources minérales Valorisation des coproduits du phosphate
- ☐ **Textile** : textile technique, cuir technique

IV

Secteurs et niches proposées

1. Secteur Automobile : les niches à cibler

- Faisceaux de câblage
- Fabrication des Batteries en lithium (Voitures électriques)
- Fabrication de Piles à combustibles (Voitures à hydrogène)
- Fabrication de pneumatiques

Demande Mondiale :

Le marché mondial **des batteries lithium-ion** devrait atteindre plus de 101 milliards de dollars d'ici 2029, contre 38 milliards en 2020, avec un taux de croissance annuel composé (TACC) de 11.5 %.

Le marché **des pneus hors route** devrait croître de 8.27 milliards de dollars en 2020 à 14.02 milliards d'ici 2029, avec un TCAC de 6.25 %.



Les piles à combustible passeront de 5.40 milliards USD en 2023 à 22.12 milliards USD d'ici 2028, avec un TCAC de 32.59%.

Le marché **des faisceaux de câbles automobiles** devrait passer de 48.70 milliards USD en 2023 à 68.53 milliards USD d'ici 2030, avec un TCAC de 5%.

Veille leads mondiaux



BTR New Material Group, fabricant **chinois** de composants pour véhicules électriques, investira **3,5 milliards de yuans** (environ 497 millions de dollars) dans une usine **de cathodes lithium-ion au Maroc avec une capacité de production annuelle de 50 000 tonnes** (fin décembre 2023).



Le fabricant **sud-coréen** franchit un investissement massif **de 540 millions d'euros** dans son usine de Réclamas, **en Hongrie**, pour ajouter une ligne de production **de pneus poids lourds**



Hyundai a investi dans une usine de piles à combustible en Chine (1 milliard EUR)

2. Industries pharmaceutiques et dispositif médicaux

- Fabrication de médicaments génériques
- Fabrication de médicaments biologiques
- Fabrication des vaccins et principes actifs
- Robotique chirurgicale
- Fabrication des matériaux de suture synthétiques
- Fabrication de thérapie cellulaire et génique
- Fabrication des dispositifs médicaux stériles
- Fabrication des équipements de protection individuelle
- Médicaments biosimilaires
- Valorisation de la biomasse algale pour usage thérapeutique

Demande Mondiale :

Le marché des vaccins thérapeutiques devrait croître à un TCAC de 12,63% de 2023 à 2028.



La fabrication de thérapie cellulaire et génique connaîtra une croissance à un TCAC de 17% entre 2022 et 2030.

Le marché mondial des biosimilaires devrait augmenter de 29,98 milliards USD en 2023 à 69,53 milliards USD d'ici 2028, avec un TCAC de 18,32%.

Veille leads mondiaux

SANDOZ Sandoz, filiale générique du géant pharmaceutique Novartis, prévoit un investissement d'au moins **400 millions de dollars** pour une usine **de médicaments biosimilaires en Slovénie (Mars 2023)**.

moderna

Le fabricant **Américain Moderna investira 500 millions de dollars** dans la construction d'une usine **de vaccins** au Kenya (**Avril 2023**)

3. Les technologies de communication et de l'information

- Services de développement des logiciels
- Services d'hébergement et cloud computing
- Green IT
- Programmation informatique
- Développement des solutions et services liés à la sécurité informatique, Cybersécurité, cybernétique et confiance numérique
- Ingénierie et développement des logiciels, des plateformes et coding
- Développement de contenu et services basés sur des technologies et solutions intelligentes (intelligence artificielle-blockchain...)
- DATA Centers

Demande Mondiale :

Le marché mondial du développement rapide d'applications devrait croître à un TCAC de 42,8% d'ici 2027. Les services professionnels cloud ont atteint 14,7 milliards USD en 2021 et devraient augmenter à un TCAC de 16,80%, atteignant 37,3 milliards USD d'ici 2029. Parallèlement, le marché mondial des datacenters, évalué à 85,3 milliards USD en 2022, devrait enregistrer une croissance à un TCAC de 25,8% entre 2023 et 2032.

Veille leads mondiaux



Vantage Data Centers prévoit d'investir **3 milliards de dollars** pour étendre sa présence **en Malaisie** avec un deuxième campus de centres de données (KUL2) à Cyberjaya. Il offrira une capacité informatique **de 256 MW** pour répondre à la demande croissante des clients **en matière de services informatiques (Mai 2023)**.



AWS, filiale de Amazon, investira 5 milliards de dollars pour ouvrir plusieurs centres de données au **Mexique** à mesure que la demande de services de cloud computing augmente **(Février 2024)**.



Le fournisseur de services de développement de logiciels **Luxoft** prévoit d'employer **400 personnes supplémentaires en Roumanie** pour ses trois secteurs d'activité dans le pays **(Janvier 2023)**.

Secteur Aéronautique

- Fabrication de pièces et composants moteurs aéronautiques
- Maintenance et démantèlement d'avions

Demande Mondiale :

Le marché mondial des roues et freins d'avions devrait enregistrer un taux de croissance annuel composé (TCAC) de 7,2% de 2021 à 2028. Parallèlement, la taille du marché des moteurs d'avion devrait passer de 99,97 milliards USD en 2023 à 124,04 milliards USD d'ici 2028, avec un TCAC de 4,41% pendant la période de prévision.

Veille leads mondiaux



Le canadien Pratt & Whitney prévoit un investissement estimé à **715 millions de dirhams**, à la zone Midparc de Casablanca pour produire des pièces usinées statiques et structurales détaillées pour différents modèles de moteurs d'avions et permettra la création de **200 à 250 emplois** lorsque l'usine atteindra sa pleine capacité à l'horizon 2030 **(Décembre 2023)**.



JPB Système (Fabriquant Français) a révélé son intention d'établir une nouvelle installation de production **en Pologne**, prévue pour être opérationnelle en 2024. Ce site abritera des lignes de production avancées conformes à l'industrie 4.0, fabricant à la fois **les dispositifs autobloquants caractéristiques de JPB Système** et de nouveaux produits commerciaux, notamment des pièces militaires à venir **(Octobre 2023)**.

4. Énergies renouvelables

- Solaire
- Éolien
- Dessalement eau de mer
- Biomasse
- Production hydrogène vert
- Capture de carbone

Demande Mondiale :

Le marché mondial de l'hydrogène vert devrait atteindre 28,08 milliards de dollars d'ici 2032, avec un TCAC de 33,14% de 2023 à 2032. Parallèlement, le marché mondial de l'énergie éolienne terrestre, estimé à 54,78 milliards USD en 2023, affiche une croissance à un TCAC de 9,29% de 2023 à 2032. Quant au marché de l'énergie solaire, il devrait passer de 1,17 térawatt en 2023 à 2,12 térawatts d'ici 2028, avec un TCAC de 12,72% de 2023 à 2028.

Veille leads mondiaux



Le gouvernement égyptien a déclaré que **le groupe belge Dredging Environmental and Marine Engineering NV (DEME)** envisage d'investir 3 milliards de dollars dans la première phase d'un projet de production **d'hydrogène vert en Égypte (Octobre 2023)**.



L'allemand **AE Solar** va investir **un milliard d'euros** dans une usine de fabrication de panneaux solaires **en Roumanie** pour porter la capacité annuelle initiale **de 2 GW à 10 GW (Mars 2023)**.

5. Industries du textile et de l'habillement

- Jeans, sportswear et autres produits chaîne et trame de travail.
- Textiles techniques
- Cuir technique

Veille leads mondiaux



L'entreprise **italienne COFRA**, spécialisée dans la fabrication **de chaussures**, investit **10 millions d'euros en Égypte** pour la création d'une nouvelle usine (**Novembre 2023**).

HALLOTEX

Reciclados, filiale du groupe textile espagnol **Hallotex**, investit pour devenir leader national dans la fabrication de fils, tissus et vêtements recyclés au **Maroc** avec **un investissement de 695 millions de dirhams**, générant plus **de 6 245 emplois directs et indirects** (**Avril 2023**).

SECTEURS PRIORITAIRES	NICHES
 Industries maritimes et ferroviaires.	- Construction et maintenance navale - Démantèlement de navires
 Industrie agroalimentaire	- Dattes fraîches et sèches et ses dérivés (poudre) - Produits comestibles de la mer et leurs conserves - Produits biologiques - Huile d'olive et ses fractions
 Composantes industries électriques et électroniques	- Composantes industries électriques et électroniques Composants pour appareils électroniques - Câbles et fibres optiques et leurs connecteurs - Cellules et panneaux photovoltaïques

 Services logistiques prêtes dans les zones logistiques	- Services logistiques (toutes zones confondues)
 L'artisanat	- Céramiques, poteries traditionnelles et mosaïques, - Fabrication de produits en bois d'olivier et de forêt, - Distillation d'herbes et de fleurs et extraction d'huiles de plantes aromatiques - Tissage manuel.
 Tourisme	- Tourisme d'affaires et de congrès - Tourisme culturel - Écologique - Tourisme de la santé - Tourisme du désert - Le tourisme du Golf
 Industries militaires	- Équipements individuels de combats. - Systèmes de protection, de renseignement et de surveillance - Systèmes d'armes - Systèmes de formation
 Industries culturelles et créatives	- Industries des livres audios : création d'univers sonore, distribution et diffusion. - Design des livres - Iconographie professionnelle de l'image - Reproductions, impressions 3D de pièces et d'objets archéologiques et historiques. - Design et création des objets souvenirs inspirés du patrimoine archéologique et historique - Guide multimédia : Mise à disposition des visiteurs d'un outil multimédia d'aide à la visite des sites et des musées. - Design et Développement des jeux vidéo

	- Développement en réalité virtuelle et réalité augmentée. - Création de contenu culturel numérique - Développement des activités via streaming - Management des évènements culturels
--	---

Conclusions et Recommandations

1. Il est essentiel de reconnaître l'importance de prendre en compte **la dynamique évolutive des secteurs prioritaires** lors de la détermination des niches à cibler. En raison de la nature **intrinsèquement changeante des activités économiques**, une activité peut être considérée comme prioritaire et prometteuse aujourd'hui, mais cette perception peut évoluer rapidement au fil du temps. Les facteurs tels que **les avancées technologiques, les changements réglementaires, et les évolutions des préférences des consommateurs** peuvent influencer la viabilité à long terme d'un secteur. Il est donc impératif d'adopter **une approche proactive qui intègre une analyse continue des tendances du marché**, permettant d'identifier et d'ajuster les secteurs prioritaires en fonction de leur pertinence actuelle. **La flexibilité dans la sélection des niches à cibler** garantit une meilleure adaptation aux opportunités émergentes et contribue à maintenir la compétitivité dans un environnement économique en constante évolution. Ainsi, la prise en compte de la dynamique sectorielle dans la détermination des niches à cibler demeure une stratégie essentielle pour assurer le succès durable des initiatives commerciales.
Il est recommandé de **revoir la liste des secteurs prioritaires et les niches** (actuellement sur proposition de la TIA au CSI) avec **une meilleure agilité et flexibilité**.
2. Il est également recommandé que **seulement les niches identifiées (max 4 par secteur soient éligibles à la prime pour 2 raisons principales :**
 - **Rationalisation des incitations financières et une meilleure orientation**
 - **Plus de démarquage par rapport à la prime de développement régional : les investisseurs hors niches qui nécessitent des incitations financières s'orienteront plus vers les zones de développement régional**
3. Cette mesure de ciblage des niches est susceptible **de susciter un consensus contrasté** quant à l'option de rationalisation, ce qui nécessiterait une décision du Conseil Supérieur de l'Investissement (CSI). Les résultats de ce travail pourraient être utilisés dans une éventuelle **révision du décret 389-2017** concernant l'octroi d'incitations financières et le ciblage des niches.

N.B : Artic4- décret 389-2017. Les listes prévues par le présent décret gouvernemental sont actualisées périodiquement sur proposition de l'Instance Tunisienne de l'Investissement et après approbation du conseil supérieur de l'investissement.

ANNEXE 1 Niches secteurs prioritaires Maroc

Secteurs	Niches : métiers d'avenir ou montée en gamme
Digital et numérique (Métiers d'avenir)	▪ Biotechnologie ▪ Cybersécurité ▪ Blockchain ▪ Cloud computing et data center ▪ Domotique ▪ Équipements et infrastructures télécoms de nouvelle génération (5G, 6G, etc.) ▪ Intelligence artificielle et big data ▪ Jeux vidéo ▪ Objets connectés (IOT) ▪ Nanotechnologie ▪ Nouvelles technologies pour l'efficacité énergétique et hydrique ▪ Technologies au service de l'agriculture (agritech) ▪ Technologies au service de la santé (healtech) ▪ Technologies au service de l'industrie (industrie 4.0) ▪ Technologies au service de l'éducation (edtech) ▪ Technologies au service de la finance (fintech) ▪ Technologies au service de l'administration digitale (govtech) ▪ Réalité virtuelle/augmentée
INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE (Métiers d'avenir)	Transformation et fabrication du cannabis à des fins médicales, pharmaceutiques et industrielles
INDUSTRIE NAVALE (Métiers d'avenir)	Construction et maintenance navale
INDUSTRIE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (Métiers d'avenir)	Équipements de production et de stockage d'énergies renouvelable
MOBILITÉ ((Métiers d'avenir)	▪ Mobilité autonome ▪ Mobilité électrique ▪ Mobilité ferroviaire et maritime
Autre secteurs (Métiers d'avenir)	Semiconducteurs (EMS) et composants associés ▪ Bornes de recharge et composants associés ▪ Compteurs intelligents ▪ Électronique de puissance ▪ Fabrication additive (impression 3D) ▪ Fabrication d'emballages techniques et intelligents ▪ Robotique
INDUSTRIE AUTOMOBILE (Montée en gamme)	▪ Fabrication de pièces et de composants des moteurs Thermiques et électriques ▪ Fabrication de pièces et de composants véhicules poids lourds ▪ Fabrication de pneumatiques
INDUSTRIE AÉRONAUTIQUE (Montée en gamme)	Fabrication de sous-ensembles et produits aéronautiques ▪ Fabrication de pièces et composants moteurs aéronautiques ▪ Maintenance et démantèlement d'avions
INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE (Montée en gamme)	▪ Fabrication de dispositifs médicaux ▪ Fabrication de médicaments, vaccins et principes actifs ▪ Transformation des plantes aromatiques et médicinales ▪ Valorisation de la biomasse algale pour usage cosmétique ou thérapeutique
INDUSTRIE NAVALE (Montée en gamme)	Démantèlement de navires
AGRO INDUSTRIE (Montée en gamme)	▪ Alimentation animale

	▪ Alimentation infantile ▪ Compléments alimentaires ▪ Fabrication de produits alimentaires « santé » ▪ Plats cuisinés ▪ Fabrication de matériel d'irrigation par pivot ▪ Développement d'outils digitaux pour les exploitations agricoles
SECTEUR MINIER (Montée en gamme)	▪ Valorisation des ressources minérales via la production de dérivées à plus forte valeur ajoutée ▪ Valorisation des coproduits du phosphate
TRANSITION ENERGETIQUE (Montée en gamme)	Fabrication d'équipements de dessalement de l'eau de mer
INDUSTRIE TEXTILE & CUIR (Montée en gamme)	▪ Textile technique ▪ Cuir technique
INDUSTRIES DIVERSES (Montée en gamme)	▪ Fabrications de moules ▪ Développement des matériaux composites